

Budget Primitif 2023

Budget Collecte et valorisation des Déchets

M57

**Numéro SIRET :
243100518 00212**

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	1
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	2
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	3
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	4

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	6
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	7
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	21
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	23
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	25
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	28

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	30
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	31
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	35
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	37

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3.1 - Etat des provisions constituées	42
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	44
B9 - Etat du personnel	45
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	48
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	50

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	52
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	54

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : de 5.5% des dépenses réelles invest et de 1% des dépenses réelles fonct (hors chap 012)-DEL-22-1256.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 272 769,00	12 272 769,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	12 272 769,00	12 272 769,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	111 331 400,00	111 331 400,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	111 331 400,00	111 331 400,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	123 604 169,00	123 604 169,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
DE001E17	Collecte des dechets 2022-2026	21, 23	1 535 000,00
DE005E08	Prospective dechets 22-26	20, 21	0,00
DE003E13	Traitement et Collecte 22-26	21, 23	0,00
TOTAL			1 535 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	1 535 000,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 075 000,00	0,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 841 500,00	0,00	6 685 000,00	6 685 000,00	6 685 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 866 100,00	0,00	2 103 000,00	2 103 000,00	2 103 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 782 600,00	0,00	9 513 000,00	9 513 000,00	9 513 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	698 743,00	0,00	704 769,00	704 769,00	704 769,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		698 743,00	0,00	704 769,00	704 769,00	704 769,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 481 343,00	0,00	10 217 769,00	10 217 769,00	10 217 769,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	251 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 751 000,00		2 055 000,00	2 055 000,00	2 055 000,00

TOTAL	14 232 343,00	0,00	12 272 769,00	12 272 769,00	12 272 769,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 272 769,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	430 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	6 451 343,00	0,00	2 347 471,00	2 347 471,00	2 347 471,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 881 343,00	0,00	2 420 471,00	2 420 471,00	2 420 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 881 343,00	0,00	3 376 184,00	3 376 184,00	3 376 184,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 100 000,00		8 341 585,00	8 341 585,00	8 341 585,00
041	Opérations patrimoniales (10)	251 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 351 000,00		8 896 585,00	8 896 585,00	8 896 585,00

TOTAL	14 232 343,00	0,00	12 272 769,00	12 272 769,00	12 272 769,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 272 769,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	6 841 585,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	15 921 400,00	0,00	19 804 400,00	19 804 400,00	19 804 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	38 207 000,00	0,00	40 109 988,00	40 109 988,00	40 109 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	42 789 100,00	0,00	42 946 600,00	42 946 600,00	42 946 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		96 917 500,00	0,00	102 860 988,00	102 860 988,00	102 860 988,00
66	Charges financières	142 342,00	0,00	121 827,00	121 827,00	121 827,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		97 062 842,00	0,00	102 989 815,00	102 989 815,00	102 989 815,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 100 000,00		8 341 585,00	8 341 585,00	8 341 585,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 100 000,00		8 341 585,00	8 341 585,00	8 341 585,00

TOTAL	104 162 842,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	111 331 400,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 331 400,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 255 400,00	0,00	2 810 400,00	2 810 400,00	2 810 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	96 387 738,00	0,00	102 282 000,00	102 282 000,00	102 282 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 506 704,00	0,00	4 657 000,00	4 657 000,00	4 657 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion courante		103 229 842,00	0,00	109 829 400,00	109 829 400,00	109 829 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		103 231 842,00	0,00	109 831 400,00	109 831 400,00	109 831 400,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

TOTAL	104 731 842,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	111 331 400,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 331 400,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 841 585,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	704 769,00	0,00	704 769,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	725 000,00	0,00	725 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 685 000,00	555 000,00	7 240 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 103 000,00	0,00	2 103 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 217 769,00	2 055 000,00	12 272 769,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 272 769,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	19 804 400,00		19 804 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	40 109 988,00		40 109 988,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	42 946 600,00	0,00	42 946 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	121 827,00	0,00	121 827,00
67	Charges spécifiques (9)	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	8 341 585,00	8 341 585,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		102 989 815,00	8 341 585,00	111 331 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 331 400,00
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	955 713,00	0,00	955 713,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	73 000,00	0,00	73 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 347 471,00	0,00	2 347 471,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	555 000,00	555 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 341 585,00	8 341 585,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 376 184,00	8 896 585,00	12 272 769,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 272 769,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 810 400,00		2 810 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	102 282 000,00		102 282 000,00
74	Dotations et participations (8)	4 657 000,00		4 657 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	40 000,00	0,00	40 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	1 500 000,00	1 502 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		109 831 400,00	1 500 000,00	111 331 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 331 400,00
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 232 343,00	0,00	1 535 000,00	12 272 769,00	12 272 769,00	9 513 000,00	2 759 769,00	12 272 769,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 075 000,00	0,00	-225 000,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00	0,00	725 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 841 500,00	0,00	402 000,00	6 685 000,00	6 685 000,00	6 685 000,00	0,00	6 685 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 866 100,00	0,00	1 358 000,00	2 103 000,00	2 103 000,00	2 103 000,00	0,00	2 103 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 782 600,00	0,00	1 535 000,00	9 513 000,00	9 513 000,00	9 513 000,00	0,00	9 513 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	698 743,00	0,00		704 769,00	704 769,00		704 769,00	704 769,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		698 743,00	0,00	0,00	704 769,00	704 769,00	0,00	704 769,00	704 769,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 481 343,00	0,00	1 535 000,00	10 217 769,00	10 217 769,00	9 513 000,00	704 769,00	10 217 769,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	251 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 751 000,00			2 055 000,00	2 055 000,00		2 055 000,00	2 055 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	12 272 769,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 232 343,00	0,00	12 272 769,00	12 272 769,00	12 272 769,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	430 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	6 451 343,00	0,00	2 347 471,00	2 347 471,00	2 347 471,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 881 343,00	0,00	2 420 471,00	2 420 471,00	2 420 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 881 343,00	0,00	3 376 184,00	3 376 184,00	3 376 184,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 100 000,00		8 341 585,00	8 341 585,00	8 341 585,00
041	Opérations patrimoniales (6)	251 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
Total des recettes d'ordre		7 351 000,00		8 896 585,00	8 896 585,00	8 896 585,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	12 272 769,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 232 343,00	0,00	1 535 000,00	12 272 769,00	12 272 769,00	9 513 000,00	2 759 769,00	12 272 769,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 075 000,00	0,00	-225 000,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00	0,00	725 000,00
2031	Frais d'études	865 000,00	0,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00	0,00	375 000,00
2051	Concessions, droits similaires	210 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 841 500,00	0,00	402 000,00	6 685 000,00	6 685 000,00	6 685 000,00	0,00	6 685 000,00
21351	Bâtiments publics	405 000,00	0,00		425 000,00	425 000,00	425 000,00	0,00	425 000,00
2152	Installations de voirie	150 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
215731	Matériel roulant	2 500 000,00	0,00		2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
21578	Autre matériel technique	152 000,00	0,00		286 000,00	286 000,00	286 000,00	0,00	286 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 811 000,00	0,00		2 840 000,00	2 840 000,00	2 840 000,00	0,00	2 840 000,00
21828	Autres matériels de transport	790 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 866 100,00	0,00	1 358 000,00	2 103 000,00	2 103 000,00	2 103 000,00	0,00	2 103 000,00
2313	Constructions	2 555 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	311 100,00	0,00		403 000,00	403 000,00	403 000,00	0,00	403 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 782 600,00	0,00	1 535 000,00	9 513 000,00	9 513 000,00	9 513 000,00	0,00	9 513 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	698 743,00	0,00		704 769,00	704 769,00		704 769,00	704 769,00
168758	Dettes - Autres groupements	698 743,00	0,00		704 769,00	704 769,00		704 769,00	704 769,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		698 743,00	0,00	0,00	704 769,00	704 769,00	0,00	704 769,00	704 769,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 481 343,00	0,00	1 535 000,00	10 217 769,00	10 217 769,00	9 513 000,00	704 769,00	10 217 769,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
13913	Subv. transf. Départements	947 492,00			995 000,00	995 000,00		995 000,00	995 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	85 763,00			99 000,00	99 000,00		99 000,00	99 000,00
13938	Autres fonds équip. transférables	466 745,00			401 000,00	401 000,00		401 000,00	401 000,00
28031	Frais d'études	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	251 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	251 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 751 000,00			2 055 000,00	2 055 000,00		2 055 000,00	2 055 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 232 343,00	0,00	12 272 769,00	12 272 769,00	12 272 769,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	430 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	173 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
1338	Autres fonds équip. transférables	257 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	6 451 343,00	0,00	2 347 471,00	2 347 471,00	2 347 471,00
1641	Emprunts en euros	6 451 343,00	0,00	2 347 471,00	2 347 471,00	2 347 471,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 881 343,00	0,00	2 420 471,00	2 420 471,00	2 420 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	955 713,00	955 713,00	955 713,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 881 343,00	0,00	3 376 184,00	3 376 184,00	3 376 184,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 100 000,00		8 341 585,00	8 341 585,00	8 341 585,00
28031	Frais d'études	133 251,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
28033	Frais d'insertion	289,00		589,00	589,00	589,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	40,00		75,00	75,00	75,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 439,00		1 092 691,00	1 092 691,00	1 092 691,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7,00		7,00	7,00	7,00
281318	Autres bâtiments publics	6 524,00		6 524,00	6 524,00	6 524,00
281351	Bâtiments publics	273 394,00		367 807,65	367 807,65	367 807,65
28138	Autres constructions	124 140,00		352 410,00	352 410,00	352 410,00
281533	Réseaux câblés	23 261,00		23 261,00	23 261,00	23 261,00
281538	Autres réseaux	53 830,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
281561	Matériel roulant	652,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281568	Autre matériel, outillage incendie	375,00		650,00	650,00	650,00
2815731	Matériel roulant	2 223 105,00		2 650 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	251 119,00		369 000,00	369 000,00	369 000,00
281578	Autre matériel technique	115 108,00		256 300,00	256 300,00	256 300,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 865 211,00		2 697 237,07	2 697 237,07	2 697 237,07
281828	Autres matériels de transport	22 927,00		44 650,00	44 650,00	44 650,00
281838	Autre matériel informatique	1 631,00		5 970,00	5 970,00	5 970,00
28188	Autres immo. corporelles	3 697,00		15 073,28	15 073,28	15 073,28
041	Opérations patrimoniales (9)	251 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
2031	Frais d'études	251 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
Total des recettes d'ordre		7 351 000,00		8 896 585,00	8 896 585,00	8 896 585,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		104 162 842,00	0,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00
011	Charges à caractère général (3)	15 921 400,00	0,00	0,00	19 804 400,00	19 804 400,00	0,00	19 804 400,00	19 804 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	38 207 000,00	0,00		40 109 988,00	40 109 988,00		40 109 988,00	40 109 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	42 789 100,00	0,00	0,00	42 946 600,00	42 946 600,00	0,00	42 946 600,00	42 946 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		96 917 500,00	0,00	0,00	102 860 988,00	102 860 988,00	0,00	102 860 988,00	102 860 988,00
66	Charges financières	142 342,00	0,00		121 827,00	121 827,00		121 827,00	121 827,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		145 342,00	0,00	0,00	128 827,00	128 827,00		128 827,00	128 827,00
Total des dépenses réelles		97 062 842,00	0,00	0,00	102 989 815,00	102 989 815,00	0,00	102 989 815,00	102 989 815,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 100 000,00			8 341 585,00	8 341 585,00		8 341 585,00	8 341 585,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 100 000,00			8 341 585,00	8 341 585,00		8 341 585,00	8 341 585,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	111 331 400,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		104 731 842,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	111 331 400,00
013	Atténuations de charges (2)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 255 400,00	0,00	2 810 400,00	2 810 400,00	2 810 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	96 387 738,00	0,00	102 282 000,00	102 282 000,00	102 282 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 506 704,00	0,00	4 657 000,00	4 657 000,00	4 657 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion des services		103 229 842,00	0,00	109 829 400,00	109 829 400,00	109 829 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes réelles		103 231 842,00	0,00	109 831 400,00	109 831 400,00	109 831 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	111 331 400,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		104 162 842,00	0,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00
011	Charges à caractère général (4)	15 921 400,00	0,00	0,00	19 804 400,00	19 804 400,00	0,00	19 804 400,00	19 804 400,00
60611	Eau et assainissement	18 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	220 000,00	0,00		343 000,00	343 000,00	0,00	343 000,00	343 000,00
60623	Alimentation	8 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	78 500,00	0,00		85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
60631	Fournitures d'entretien	44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	251 000,00	0,00		333 500,00	333 500,00	0,00	333 500,00	333 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	8 037 950,00	0,00		9 118 600,00	9 118 600,00	0,00	9 118 600,00	9 118 600,00
61358	Autres	1 280 600,00	0,00		1 337 800,00	1 337 800,00	0,00	1 337 800,00	1 337 800,00
61521	Entretien terrains	16 600,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
6156	Maintenance	210 000,00	0,00		223 000,00	223 000,00	0,00	223 000,00	223 000,00
617	Etudes et recherches	14 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	128 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
6188	Autres frais divers	548 000,00	0,00		575 000,00	575 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	0,00		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00
6234	Réceptions	6 500,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
6238	Divers	264 000,00	0,00		1 293 300,00	1 293 300,00	0,00	1 293 300,00	1 293 300,00
6248	Divers	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	22 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00
6255	Frais de déménagement	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6262	Frais de télécommunications	33 600,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
627	Services bancaires et assimilés	550,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	255 000,00	0,00		270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	4 186 000,00	0,00		5 448 000,00	5 448 000,00	0,00	5 448 000,00	5 448 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	38 207 000,00	0,00		40 109 988,00	40 109 988,00		40 109 988,00	40 109 988,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 706 000,00	0,00		4 929 000,00	4 929 000,00		4 929 000,00	4 929 000,00
6331	Versement mobilité	360 000,00	0,00		372 706,00	372 706,00		372 706,00	372 706,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90 000,00	0,00		93 168,00	93 168,00		93 168,00	93 168,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	162 000,00	0,00		177 022,00	177 022,00		177 022,00	177 022,00
64111	Rémunération principale titulaires	15 578 000,00	0,00		16 215 447,00	16 215 447,00		16 215 447,00	16 215 447,00
64112	SFT, indemnité de résidence	278 000,00	0,00		221 780,00	221 780,00		221 780,00	221 780,00
64113	NBI	92 000,00	0,00		97 928,00	97 928,00		97 928,00	97 928,00
64118	Autres indemnités	5 164 000,00	0,00		5 363 618,00	5 363 618,00		5 363 618,00	5 363 618,00
64131	Rémunérations	2 364 000,00	0,00		2 449 396,00	2 449 396,00		2 449 396,00	2 449 396,00
64132	SFT, indemnité de résidence	13 650,00	0,00		21 800,00	21 800,00		21 800,00	21 800,00
64138	Primes et autres indemnités	517 000,00	0,00		555 774,00	555 774,00		555 774,00	555 774,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00		17 799,00	17 799,00		17 799,00	17 799,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 218 000,00	0,00		3 209 915,00	3 209 915,00		3 209 915,00	3 209 915,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 071 500,00	0,00		5 250 660,00	5 250 660,00		5 250 660,00	5 250 660,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	115 500,00	0,00		121 971,00	121 971,00		121 971,00	121 971,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	288 700,00	0,00		261 520,00	261 520,00		261 520,00	261 520,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	188 650,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		640 484,00	640 484,00		640 484,00	640 484,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	42 789 100,00	0,00	0,00	42 946 600,00	42 946 600,00	0,00	42 946 600,00	42 946 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6561	Organismes de regroupement	42 682 100,00	0,00		42 700 000,00	42 700 000,00	0,00	42 700 000,00	42 700 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	57 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
65888	Autres	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		96 917 500,00	0,00	0,00	102 860 988,00	102 860 988,00	0,00	102 860 988,00	102 860 988,00
66	Charges financières	142 342,00	0,00		121 827,00	121 827,00		121 827,00	121 827,00
661133	Remb. Int. emprunt transf. établ. rattach	142 342,00	0,00		121 827,00	121 827,00		121 827,00	121 827,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		145 342,00	0,00	0,00	128 827,00	128 827,00		128 827,00	128 827,00
Total des dépenses réelles		97 062 842,00	0,00	0,00	102 989 815,00	102 989 815,00	0,00	102 989 815,00	102 989 815,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 100 000,00			8 341 585,00	8 341 585,00		8 341 585,00	8 341 585,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 100 000,00			8 341 585,00	8 341 585,00		8 341 585,00	8 341 585,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 100 000,00			8 341 585,00	8 341 585,00		8 341 585,00	8 341 585,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		104 731 842,00	0,00	111 331 400,00	111 331 400,00	111 331 400,00
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 255 400,00	0,00	2 810 400,00	2 810 400,00	2 810 400,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	820 000,00	0,00	745 000,00	745 000,00	745 000,00
70688	Autres prestations de services	82 400,00	0,00	82 400,00	82 400,00	82 400,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	10 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 343 000,00	0,00	1 820 000,00	1 820 000,00	1 820 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	96 387 738,00	0,00	102 282 000,00	102 282 000,00	102 282 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	96 387 738,00	0,00	102 282 000,00	102 282 000,00	102 282 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 506 704,00	0,00	4 657 000,00	4 657 000,00	4 657 000,00
74788	Autres	4 506 704,00	0,00	4 657 000,00	4 657 000,00	4 657 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75888	Autres	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion des services		103 229 842,00	0,00	109 829 400,00	109 829 400,00	109 829 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		103 231 842,00	0,00	109 831 400,00	109 831 400,00	109 831 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	7 453 568,00	4 712 065,00	826 596,00	121 827,00	704 769,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	7 453 568,00	4 712 065,00	826 596,00	121 827,00	704 769,00
BUDGET PRINCIPAL	7 453 568,00	4 712 065,00	826 596,00	121 827,00	704 769,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €		0.00
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études, d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme (202)	5	29/11/2018
L	Frais d'études et de recherches (2031/2032)	5	29/11/2018
L	Frais annonces et insertions (2033)	5	29/11/2018
	Brevets (2051)	2	29/11/2018
L	Logiciels et licences (2051)	5	29/11/2018
L	Autres immobilisations incorporelles (208x)	5	29/11/2018
L	Plantation d'arbres et d'arbustes (2121/21721)	10	29/11/2018
L	Construction de bâtiments et locaux (2131/21731/21328/217328//2138/21738/2141/21741/2148/21748)	30	29/11/2018
L	Construction d'immeuble de rapport (21321//217321/2142/21742/2143)	30	29/11/2018
L	Installations générales, agencements et aménagements de constructions (2135/2145/21735/21745)	15	29/11/2018
L	Réseaux divers (galeries techniques diverses - 2153/21753, voies navigables) (2154/21754)	30	29/11/2018
L	Matériels et outillages techniques (2156x/2157x/2158/21757/21758)	10	29/11/2018
L	Installation, agencements, aménagement d'immobilisations corporelles (2181/21781)	5	29/11/2018
L	Matériel de transport (véhicules de tourisme, cyclomoteurs, motos, vélos) (2182x/21782x)	5	29/11/2018
L	Matériel de transport (véhicules techniques) (2182x/21782x)	7	29/11/2018
L	Matériel informatique (2183x/21783x)	5	29/11/2018
L	Matériel de bureau et mobilier (2184x/21784x)	5	29/11/2018
L	Mobilier urbain(2184x/21784x)	5	29/11/2018
L	Matériel de téléphonie (2185/21785)	5	29/11/2018
L	Autres immobilisations corporelles (2188/2186/21788/21786)	5	29/11/2018
L	Autres immobilisations corporelles - Equipements de cuisine (2188)	10	29/11/2018
L	Subv. Equip. Versées ? Biens mobiliers, matériel et études (204)	5	29/11/2018
L	Subv. Equip. Versées ? Biens Immobiliers ou installations (204)	15	29/11/2018
L	Subv. Equip. Versées ? Projets d'Infrastructures d'intérêt national (204)	40	29/11/2018
L	Subv. Equip. Versées ? Autres (204)	5	29/11/2018
	Collection et ?uvres d'art dépenses ultérieures (21612/21622)	10	03/03/2021
L	Biens transférés ou mis à disposition ? Immob. Corporelles et incorporelles (chap 20/218x)	5	03/03/2021
L	Terrains et gisement (biens transférés ou MAD) (2114/21714)	10	03/03/2021
L	Biens transférés ou mis à disposition ? Installations, mat et outillage tech (2157x/2158/21757x)	10	03/03/2021
L		30	03/03/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00
Provisions pour litiges	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00
Provision pour contentieux de personnel (DEL19-0600 ajustée DEC20-0194, DEL20-0954 et DEL22-1150)	0,00	13/06/2019	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		4 787,24	4 787,24	0,00	4 787,24
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		4 787,24	4 787,24	0,00	4 787,24
Prov. dépréciation de créances irrécouvr.(DEC-20-0195 du 29/05/2020,DEL-21-1061)	0,00	10/08/2020	4 787,24	4 787,24	0,00	4 787,24
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		184 787,24	184 787,24	0,00	184 787,24
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		184 787,24	184 787,24	0,00	184 787,24

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					414 795,07	318 446,97	73 000,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					414 795,07	318 446,97	73 000,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					336 968,07	276 972,00	59 996,07
2022	Promotion du compostage domestique en jardins public	ADEME	4	A	299 972,00	276 972,00	23 000,00
2023	l'expérimentation tri espace public	ADEME	1	A	36 996,07	0,00	36 996,07
Engagements reçus des entreprises					77 827,00	41 474,97	13 003,93
2022	l'expérimentation tri espace public	CITEOS	3	A	77 827,00	41 474,97	13 003,93

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		42,00	0,00	42,00	36,00	3,00	39,00
Adjoints administratifs territ.	C	29,00	0,00	29,00	28,00	0,00	28,00
Attaches territoriaux	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Redacteurs territoriaux	B	9,00	0,00	9,00	4,00	3,00	7,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		687,00	0,00	687,00	579,00	2,00	581,00
Adjoints techniques territoriaux	C	592,00	0,00	592,00	519,00	0,00	519,00
Agents de maîtrise territoriaux	C	63,00	0,00	63,00	32,00	0,00	32,00
Ingenieurs en chef territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingenieurs territoriaux	A	12,00	0,00	12,00	10,00	1,00	11,00
Techniciens territoriaux	B	18,00	0,00	18,00	17,00	0,00	17,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		729,00	0,00	729,00	615,00	5,00	620,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingenieurs en chef territoriaux	A	TECH	1148	0,00	3-3-2°	CDI
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDI
Redacteurs territoriaux	B	ADM	367	0,00	3-2	CDI
Redacteurs territoriaux	B	ADM	389	0,00	3-2	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				10 923,84		
Adjoints administratifs territ.	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Attaches territoriaux	A	ADM	443	0,00	3-1	CDD
Contrat apprentissage				3 716,64	A Contrat apprentissage	CDD
Convention de stage				7 207,20	A Convention de stage	CDD
Redacteurs territoriaux	B	ADM	443	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				10 923,84		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
DECOSET	01/01/2009	Contributions budgétaires	42 700 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 204 769,00	2 204 769,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		704 769,00	704 769,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	704 769,00	704 769,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 500 000,00	1 500 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 500 000,00	1 500 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 204 769,00	0,00	0,00	2 204 769,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 297 298,00	III 9 297 298,00
Ressources propres externes de l'année (a)		955 713,00	955 713,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	955 713,00	955 713,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		8 341 585,00	8 341 585,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	360 000,00	360 000,00
28033	Frais d'insertion	589,00	589,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	75,00	75,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 092 691,00	1 092 691,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7,00	7,00
281318	Autres bâtiments publics	6 524,00	6 524,00
281351	Bâtiments publics	367 807,65	367 807,65
28138	Autres constructions	352 410,00	352 410,00
281533	Réseaux câblés	23 261,00	23 261,00
281538	Autres réseaux	98 000,00	98 000,00
281561	Matériel roulant	1 340,00	1 340,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	650,00	650,00
2815731	Matériel roulant	2 650 000,00	2 650 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	369 000,00	369 000,00
281578	Autre matériel technique	256 300,00	256 300,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 697 237,07	2 697 237,07
281828	Autres matériels de transport	44 650,00	44 650,00
281838	Autre matériel informatique	5 970,00	5 970,00
28188	Autres immo. corporelles	15 073,28	15 073,28
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	9 297 298,00	0,00	0,00	0,00	9 297 298,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 204 769,00
Ressources propres disponibles	IV	9 297 298,00
Solde	V = IV – II (8)	7 092 529,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D5.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		704 769,00
168758	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres groupements	704 769,00
Acquisitions d'immobilisations		10 068 000,00
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	375 000,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	350 000,00
21351	Constructions - Bâtiments publics	425 000,00
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	140 000,00
215731	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	2 400 000,00
21578	Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel technique	286 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 395 000,00
21828	Autres matériels de transport	550 000,00
21838	Autre matériel informatique	30 000,00
21848	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	4 000,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	1 700 000,00
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	403 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
20422	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		10 772 769,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 500 000,00
13911	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Subventions d'investissement rattac	5 000,00
13913	Subv d'invest (rattachées aux actifs amortissables) transférées au compte de résultat - Départements	995 000,00
13918	Subv d'invest (rattachées aux actifs amortissables) transférées au compte de résultat - Autres	99 000,00
13938	Subv d'investissement transférées au compte de résultat - Fds affectés à l'équipement - Autres	401 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. Techniques	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 500 000,00
TOTAL GENERAL		12 272 769,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		1 028 713,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10222	Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	955 713,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00
1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	73 000,00
1338	Fonds affectés à l'équipement amortissable - Autres	0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		3 376 184,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	8 341 585,00
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	360 000,00
28033	Frais d'insertion	589,00
2804141	Amortissements des immobilisations incorporelles - Communes	75,00
280422	Amortissements des immobilisations incorporelles - Bâtiments et installations	1 092 691,00
28121	Amortissements des immobilisations corporelles - Plantations d'arbres et d'arbustes	7,00
281318	Autres bâtiments publics	6 524,00
281351	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments publics	367 807,65
28138	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres constructions	352 410,00
281533	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux câblés	23 261,00
281538	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres réseaux	98 000,00
281561	Matériel roulant	1 340,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	650,00
2815731	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage de voirie	2 650 000,00
2815738	Amortissements des immobilisations corporelles - Autre matériel et outillage de voirie	369 000,00
281578	Amortissements des immobilisations corporelles - Autre matériel technique	256 300,00
28158	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres instal, matériel et outillage techniques	2 697 237,07
281721	Amortissements des immobilisations corporelles - Plantations d'arbres et arbustes	0,00
281828	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	44 650,00
281838	Autre matériel informatique	5 970,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres	15 073,28
041	Opérations patrimoniales	555 000,00
2031	Frais d'études	555 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		8 896 585,00
TOTAL GENERAL		12 272 769,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D5.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	19 804 400,00
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	20 000,00
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie - Électricité	343 000,00
60623	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	1 000,00
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	85 500,00
60631	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures d'entretien	44 000,00
60632	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures de petit équipement	333 500,00
60636	Achats non stockés de matières et fournitures - Habillement et Vêtements de travail	150 000,00
6064	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	9 000,00
60668	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres produits pharmaceutiques	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	9 118 600,00
6132	Locations - Locations immobilières	0,00
61358	Locations mobilières - Autres	1 337 800,00
61521	Entretien et réparations - Terrains	17 000,00
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	95 000,00
6156	Entretien et réparations - Maintenance	223 000,00
617	Études et recherches	15 000,00
6184	Divers - Versements à des organismes de formation	128 000,00
6188	Divers - Autres frais divers	575 000,00
6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	32 500,00
6234	Publicité, publications, relations publiques - Réceptions	23 500,00
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés et publications	0,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	1 293 300,00
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	300,00
6251	Déplacements et missions - Voyages, déplacements et missions	22 100,00
6255	Déplacements et missions - Frais de déménagement	1 300,00
6261	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais d'affranchissement	0,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunications	49 000,00
627	Services bancaires et assimilés.	500,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	9 000,00
6283	Divers - Frais de nettoyage des locaux	270 000,00
62871	Divers - A la collectivité de rattachement	5 448 000,00
62878	Divers - A des tiers	2 500,00
63512	Taxes foncières	145 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 000,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 012 060,00
6215	Personnel extérieur au service - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	4 929 000,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	372 706,00
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat° (autres orga) - Cotisat° versée au F.N.A.L.	93 168,00
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat° (autres orga) - Cotisat° CNFPT et CDG de la FPT	177 022,00
64111	Rémunérations du personnel - Rémunération principale	16 215 447,00
64112	Rémunérations du personnel - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	221 780,00
64118	Rémunérations du personnel - Autres indemnités.	5 363 618,00
64131	Rémunérations du personnel - Rémunérations	2 449 396,00
64132	SFT, indemnité de résidence	21 800,00
64138	Rémunérations du personnel - Primes et autres indemnités	555 774,00
64162	Emplois d'avenir	0,00
64171	Apprentis - Rémunérations	17 799,00
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 209 915,00
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	5 250 660,00
6454	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	121 971,00
6474	Autres charges sociales - Versements aux oeuvres sociales	261 520,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	110 000,00
6488	Autres charges de personnel	640 484,00
65	Autres charges de gestion courante	42 946 600,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur	4 000,00
6542	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	2 600,00
6561	Participations - Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	42 700 000,00
65748	Subventions - Autres personnes de droit privé	200 000,00
65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	40 000,00
66	Charges financières	121 827,00
661133	Charges d'intérêts - à la collectivité ou à l'établissement de rattachement	121 827,00
67	Charges spécifiques	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		102 989 815,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 341 585,00
6811	Dotat° aux amort, aux dépréciat° et aux provis° - Dotat° aux amort des immo incorp et corp	8 341 585,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 341 585,00
TOTAL GENERAL		111 331 400,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		102 282 000,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	102 282 000,00
Dotations et participations reçues		4 657 000,00
74788	Participations - Autres	4 657 000,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		2 890 400,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 810 400,00
70323	Redevances et recettes d'utilisation du domaine - Redevance d'occupation du domaine public	3 000,00
70612	Prestations de services - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	745 000,00
70688	Prestations de services - Autres prestations de services	82 400,00
70878	Autres produits - par des tiers	160 000,00
7088	Autres produits - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	1 820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
75888	Produits divers de gestion courante - Autres	40 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		109 831 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 500 000,00
777	Recette et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	1 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		1 500 000,00
TOTAL GENERAL		111 331 400,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

TOULOUSE METROPOLE Budget Primitif 2023

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :	133
Nombre de membres présents.....	133
Nombre de suffrages exprimés.....	133
VOTES : Pour.....	121
Contre.....	11
Abstentions.....	01

Présenté par le *Président*,
A TOULOUSE, le 08 décembre 2022

Date de convocation : 02 décembre 2022

Le Président
Philippe Fardere

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A TOULOUSE, le 08 décembre 2022

Les membres du Conseil de la Métropole

to AS

(The following area contains numerous handwritten signatures and scribbles, including names like 'A. Verros', 'D. B...', 'A. G...', 'M. P...', 'A. H...', 'A. B...', 'A. C...', 'A. D...', 'A. E...', 'A. F...', 'A. G...', 'A. H...', 'A. I...', 'A. J...', 'A. K...', 'A. L...', 'A. M...', 'A. N...', 'A. O...', 'A. P...', 'A. Q...', 'A. R...', 'A. S...', 'A. T...', 'A. U...', 'A. V...', 'A. W...', 'A. X...', 'A. Y...', 'A. Z...', 'A. AA...', 'A. AB...', 'A. AC...', 'A. AD...', 'A. AE...', 'A. AF...', 'A. AG...', 'A. AH...', 'A. AI...', 'A. AJ...', 'A. AK...', 'A. AL...', 'A. AM...', 'A. AN...', 'A. AO...', 'A. AP...', 'A. AQ...', 'A. AR...', 'A. AS...', 'A. AT...', 'A. AU...', 'A. AV...', 'A. AW...', 'A. AX...', 'A. AY...', 'A. AZ...', 'A. BA...', 'A. BB...', 'A. BC...', 'A. BD...', 'A. BE...', 'A. BF...', 'A. BG...', 'A. BH...', 'A. BI...', 'A. BJ...', 'A. BK...', 'A. BL...', 'A. BM...', 'A. BN...', 'A. BO...', 'A. BP...', 'A. BQ...', 'A. BR...', 'A. BS...', 'A. BT...', 'A. BU...', 'A. BV...', 'A. BW...', 'A. BX...', 'A. BY...', 'A. BZ...', 'A. CA...', 'A. CB...', 'A. CC...', 'A. CD...', 'A. CE...', 'A. CF...', 'A. CG...', 'A. CH...', 'A. CI...', 'A. CJ...', 'A. CK...', 'A. CL...', 'A. CM...', 'A. CN...', 'A. CO...', 'A. CP...', 'A. CQ...', 'A. CR...', 'A. CS...', 'A. CT...', 'A. CU...', 'A. CV...', 'A. CW...', 'A. CX...', 'A. CY...', 'A. CZ...', 'A. DA...', 'A. DB...', 'A. DC...', 'A. DD...', 'A. DE...', 'A. DF...', 'A. DG...', 'A. DH...', 'A. DI...', 'A. DJ...', 'A. DK...', 'A. DL...', 'A. DM...', 'A. DN...', 'A. DO...', 'A. DP...', 'A. DQ...', 'A. DR...', 'A. DS...', 'A. DT...', 'A. DU...', 'A. DV...', 'A. DW...', 'A. DX...', 'A. DY...', 'A. DZ...', 'A. EA...', 'A. EB...', 'A. EC...', 'A. ED...', 'A. EE...', 'A. EF...', 'A. EG...', 'A. EH...', 'A. EI...', 'A. EJ...', 'A. EK...', 'A. EL...', 'A. EM...', 'A. EN...', 'A. EO...', 'A. EP...', 'A. EQ...', 'A. ER...', 'A. ES...', 'A. ET...', 'A. EU...', 'A. EV...', 'A. EW...', 'A. EX...', 'A. EY...', 'A. EZ...', 'A. FA...', 'A. FB...', 'A. FC...', 'A. FD...', 'A. FE...', 'A. FF...', 'A. FG...', 'A. FH...', 'A. FI...', 'A. FJ...', 'A. FK...', 'A. FL...', 'A. FM...', 'A. FN...', 'A. FO...', 'A. FP...', 'A. FQ...', 'A. FR...', 'A. FS...', 'A. FT...', 'A. FU...', 'A. FV...', 'A. FW...', 'A. FX...', 'A. FY...', 'A. FZ...', 'A. GA...', 'A. GB...', 'A. GC...', 'A. GD...', 'A. GE...', 'A. GF...', 'A. GG...', 'A. GH...', 'A. GI...', 'A. GJ...', 'A. GK...', 'A. GL...', 'A. GM...', 'A. GN...', 'A. GO...', 'A. GP...', 'A. GQ...', 'A. GR...', 'A. GS...', 'A. GT...', 'A. GU...', 'A. GV...', 'A. GW...', 'A. GX...', 'A. GY...', 'A. GZ...', 'A. HA...', 'A. HB...', 'A. HC...', 'A. HD...', 'A. HE...', 'A. HF...', 'A. HG...', 'A. HH...', 'A. HI...', 'A. HJ...', 'A. HK...', 'A. HL...', 'A. HM...', 'A. HN...', 'A. HO...', 'A. HP...', 'A. HQ...', 'A. HR...', 'A. HS...', 'A. HT...', 'A. HU...', 'A. HV...', 'A. HW...', 'A. HX...', 'A. HY...', 'A. HZ...', 'A. IA...', 'A. IB...', 'A. IC...', 'A. ID...', 'A. IE...', 'A. IF...', 'A. IG...', 'A. IH...', 'A. II...', 'A. IJ...', 'A. IK...', 'A. IL...', 'A. IM...', 'A. IN...', 'A. IO...', 'A. IP...', 'A. IQ...', 'A. IR...', 'A. IS...', 'A. IT...', 'A. IU...', 'A. IV...', 'A. IW...', 'A. IX...', 'A. IY...', 'A. IZ...', 'A. JA...', 'A. JB...', 'A. JC...', 'A. JD...', 'A. JE...', 'A. JF...', 'A. JG...', 'A. JH...', 'A. JI...', 'A. JJ...', 'A. JK...', 'A. JL...', 'A. JM...', 'A. JN...', 'A. JO...', 'A. JP...', 'A. JQ...', 'A. JR...', 'A. JS...', 'A. JT...', 'A. JU...', 'A. JV...', 'A. JW...', 'A. JX...', 'A. JY...', 'A. JZ...', 'A. KA...', 'A. KB...', 'A. KC...', 'A. KD...', 'A. KE...', 'A. KF...', 'A. KG...', 'A. KH...', 'A. KI...', 'A. KJ...', 'A. KK...', 'A. KL...', 'A. KM...', 'A. KN...', 'A. KO...', 'A. KP...', 'A. KQ...', 'A. KR...', 'A. KS...', 'A. KT...', 'A. KU...', 'A. KV...', 'A. KW...', 'A. KX...', 'A. KY...', 'A. KZ...', 'A. LA...', 'A. LB...', 'A. LC...', 'A. LD...', 'A. LE...', 'A. LF...', 'A. LG...', 'A. LH...', 'A. LI...', 'A. LJ...', 'A. LK...', 'A. LL...', 'A. LM...', 'A. LN...', 'A. LO...', 'A. LP...', 'A. LQ...', 'A. LR...', 'A. LS...', 'A. LT...', 'A. LU...', 'A. LV...', 'A. LW...', 'A. LX...', 'A. LY...', 'A. LZ...', 'A. MA...', 'A. MB...', 'A. MC...', 'A. MD...', 'A. ME...', 'A. MF...', 'A. MG...', 'A. MH...', 'A. MI...', 'A. MJ...', 'A. MK...', 'A. ML...', 'A. MM...', 'A. MN...', 'A. MO...', 'A. MP...', 'A. MQ...', 'A. MR...', 'A. MS...', 'A. MT...', 'A. MU...', 'A. MV...', 'A. MW...', 'A. MX...', 'A. MY...', 'A. MZ...', 'A. NA...', 'A. NB...', 'A. NC...', 'A. ND...', 'A. NE...', 'A. NF...', 'A. NG...', 'A. NH...', 'A. NI...', 'A. NJ...', 'A. NK...', 'A. NL...', 'A. NM...', 'A. NN...', 'A. NO...', 'A. NP...', 'A. NQ...', 'A. NR...', 'A. NS...', 'A. NT...', 'A. NU...', 'A. NV...', 'A. NW...', 'A. NX...', 'A. NY...', 'A. NZ...', 'A. OA...', 'A. OB...', 'A. OC...', 'A. OD...', 'A. OE...', 'A. OF...', 'A. OG...', 'A. OH...', 'A. OI...', 'A. OJ...', 'A. OK...', 'A. OL...', 'A. OM...', 'A. ON...', 'A. OO...', 'A. OP...', 'A. OQ...', 'A. OR...', 'A. OS...', 'A. OT...', 'A. OU...', 'A. OV...', 'A. OW...', 'A. OX...', 'A. OY...', 'A. OZ...', 'A. PA...', 'A. PB...', 'A. PC...', 'A. PD...', 'A. PE...', 'A. PF...', 'A. PG...', 'A. PH...', 'A. PI...', 'A. PJ...', 'A. PK...', 'A. PL...', 'A. PM...', 'A. PN...', 'A. PO...', 'A. PP...', 'A. PQ...', 'A. PR...', 'A. PS...', 'A. PT...', 'A. PU...', 'A. PV...', 'A. PW...', 'A. PX...', 'A. PY...', 'A. PZ...', 'A. QA...', 'A. QB...', 'A. QC...', 'A. QD...', 'A. QE...', 'A. QF...', 'A. QG...', 'A. QH...', 'A. QI...', 'A. QJ...', 'A. QK...', 'A. QL...', 'A. QM...', 'A. QN...', 'A. QO...', 'A. QP...', 'A. QQ...', 'A. QR...', 'A. QS...', 'A. QT...', 'A. QU...', 'A. QV...', 'A. QW...', 'A. QX...', 'A. QY...', 'A. QZ...', 'A. RA...', 'A. RB...', 'A. RC...', 'A. RD...', 'A. RE...', 'A. RF...', 'A. RG...', 'A. RH...', 'A. RI...', 'A. RJ...', 'A. RK...', 'A. RL...', 'A. RM...', 'A. RN...', 'A. RO...', 'A. RP...', 'A. RQ...', 'A. RR...', 'A. RS...', 'A. RT...', 'A. RU...', 'A. RV...', 'A. RW...', 'A. RX...', 'A. RY...', 'A. RZ...', 'A. SA...', 'A. SB...', 'A. SC...', 'A. SD...', 'A. SE...', 'A. SF...', 'A. SG...', 'A. SH...', 'A. SI...', 'A. SJ...', 'A. SK...', 'A. SL...', 'A. SM...', 'A. SN...', 'A. SO...', 'A. SP...', 'A. SQ...', 'A. SR...', 'A. SS...', 'A. ST...', 'A. SU...', 'A. SV...', 'A. SW...', 'A. SX...', 'A. SY...', 'A. SZ...', 'A. TA...', 'A. TB...', 'A. TC...', 'A. TD...', 'A. TE...', 'A. TF...', 'A. TG...', 'A. TH...', 'A. TI...', 'A. TJ...', 'A. TK...', 'A. TL...', 'A. TM...', 'A. TN...', 'A. TO...', 'A. TP...', 'A. TQ...', 'A. TR...', 'A. TS...', 'A. TT...', 'A. TU...', 'A. TV...', 'A. TW...', 'A. TX...', 'A. TY...', 'A. TZ...', 'A. UA...', 'A. UB...', 'A. UC...', 'A. UD...', 'A. UE...', 'A. UF...', 'A. UG...', 'A. UH...', 'A. UI...', 'A. UJ...', 'A. UK...', 'A. UL...', 'A. UM...', 'A. UN...', 'A. UO...', 'A. UP...', 'A. UQ...', 'A. UR...', 'A. US...', 'A. UT...', 'A. UU...', 'A. UV...', 'A. UW...', 'A. UX...', 'A. UY...', 'A. UZ...', 'A. VA...', 'A. VB...', 'A. VC...', 'A. VD...', 'A. VE...', 'A. VF...', 'A. VG...', 'A. VH...', 'A. VI...', 'A. VJ...', 'A. VK...', 'A. VL...', 'A. VM...', 'A. VN...', 'A. VO...', 'A. VP...', 'A. VQ...', 'A. VR...', 'A. VS...', 'A. VT...', 'A. VU...', 'A. VV...', 'A. VW...', 'A. VX...', 'A. VY...', 'A. VZ...', 'A. WA...', 'A. WB...', 'A. WC...', 'A. WD...', 'A. WE...', 'A. WF...', 'A. WG...', 'A. WH...', 'A. WI...', 'A. WJ...', 'A. WK...', 'A. WL...', 'A. WM...', 'A. WN...', 'A. WO...', 'A. WP...', 'A. WQ...', 'A. WR...', 'A. WS...', 'A. WT...', 'A. WU...', 'A. WV...', 'A. WW...', 'A. WX...', 'A. WY...', 'A. WZ...', 'A. XA...', 'A. XB...', 'A. XC...', 'A. XD...', 'A. XE...', 'A. XF...', 'A. XG...', 'A. XH...', 'A. XI...', 'A. XJ...', 'A. XK...', 'A. XL...', 'A. XM...', 'A. XN...', 'A. XO...', 'A. XP...', 'A. XQ...', 'A. XR...', 'A. XS...', 'A. XT...', 'A. XU...', 'A. XV...', 'A. XW...', 'A. XX...', 'A. XY...', 'A. XZ...', 'A. YA...', 'A. YB...', 'A. YC...', 'A. YD...', 'A. YE...', 'A. YF...', 'A. YG...', 'A. YH...', 'A. YI...', 'A. YJ...', 'A. YK...', 'A. YL...', 'A. YM...', 'A. YN...', 'A. YO...', 'A. YP...', 'A. YQ...', 'A. YR...', 'A. YS...', 'A. YT...', 'A. YU...', 'A. YV...', 'A. YW...', 'A. YX...', 'A. YY...', 'A. YZ...', 'A. ZA...', 'A. ZB...', 'A. ZC...', 'A. ZD...', 'A. ZE...', 'A. ZF...', 'A. ZG...', 'A. ZH...', 'A. ZI...', 'A. ZJ...', 'A. ZK...', 'A. ZL...', 'A. ZM...', 'A. ZN...', 'A. ZO...', 'A. ZP...', 'A. ZQ...', 'A. ZR...', 'A. ZS...', 'A. ZT...', 'A. ZU...', 'A. ZV...', 'A. ZW...', 'A. ZX...', 'A. ZY...', 'A. ZZ')

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le **13 DEC. 2022**
et de la publication le **13 DEC. 2022**
A TOULOUSE, le **13 DEC. 2022**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Primitif 2023 du Budget Collecte et valorisation des Déchets de Toulouse Métropole_ DEL-22-1256

Date de transmission de l'acte : 13/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2022

Numéro de l'acte : BP2023DECHETS ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 031-243100518-20221208-BP2023DECHETS-BF

Date de décision : 08/12/2022

Acte transmis par : Rachel GUENECHAULT

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires